

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau et le serveur informatique du Lycée Jean JOLY et, par eux, le serveur académique permettant l'accès à Internet, puis l'Internet. L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-dessous par le terme "réseau".

### **1 Le réseau du Lycée Jean JOLY.**

#### **1.1 Ressources disponibles**

Le serveur du réseau du lycée Jean JOLY offre:

- un compte personnel à tous les professeurs et élèves du lycée qui se connectent par identifiants et mot de passe,
- un espace de stockage sur le serveur pour les travaux personnels – limitée en fonction du type d'utilisateur,
- l'accès à tous les programmes publics disponibles sur le réseau et sur l'Internet.

#### **1.2 Conditions d'accès**

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur informatique du lycée. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion. L'utilisateur accède au réseau du lycée uniquement avec le matériel mis à disposition par l'établissement (sauf autorisation spéciale).

### **2 Respect des règles de la déontologie informatique.**

#### **2.1 Engagements du Lycée**

- Le Lycée s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- Le Lycée s'efforce de maintenir le Service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- Le Lycée n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- Le Lycée se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des Services respecte le cadre du statut de l'utilisateur. Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

#### **2.2 Engagements de l'Utilisateur**

- L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le Service, et notamment la navigation sur internet, que dans le cadre de son statut.
- L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s'interdit à l'occasion du Service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

- L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à ne pas :
  - masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui ;
  - altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation ;
  - interrompre ou altérer le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
  - se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé ;
  - porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
  - modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau ;
  - utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
  - introduire de programmes nuisibles (virus ou autres)
  - modifier sans autorisation la configuration des machines ;
- Il s'engage à informer par écrit ou par mèl le service informatique du lycée de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels. Pour tout besoin particulier, il doit également se concerter avec les membres du service informatique.
- Il accepte que le Lycée dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à ses objectifs pédagogiques et éducatifs.

### 3 Les Sanctions.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Vu et pris connaissance

**Le Proviseur**

**E. DOUCOT**

